REGLEMENT

Course/Marche Virtuelle « Les Mulhousiennes » - 19 & 20/09/20

Organisation: L'association Les Mulhousiennes, organise à titre exceptionnel en raison de l'épidémie de Covid19, une course/marche virtuelle entre le samedi 19 et le dimanche 20 septembre 2020 17h.

Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais une action solidaire afin de maintenir nos actions dans la Lutte contre le Cancer et soutenir le GHR et ses soignants.

Epreuve:

La course/marche virtuelle Les Mulhousiennes est accessible exceptionnellement à tous : hommes, femmes et enfants dans le respect des articles du présent Règlement-Charte de bonne conduite.

Chaque participant s'engage à parcourir entre le samedi 19 et le dimanche 20 septembre 2020 17h à partir de chez lui une distance de 5 km pour les adultes et pour les enfants une distance conforme à sa catégorie d'âge, conformément à la Fédération Française d'Athlétisme :

4 à 6 ans : 400 m ; 7 à 9 ans : 800 m ; 10 à 12 ans : 1 km ; 12 à 13 ans : 2 km ; 14 à 15 ans : 2,4 km

Inscriptions: Ouverture des inscriptions le 15 mai 2020 exclusivement en ligne via notre site: www.lesmulhousiennes.fr sans limite de participants.

Comme les années précédentes, le participant à partir de 16 ans peut s'inscrire en individuel ou en équipe à l'un des challenges : entreprise, copines, école, marche ou famille (minimum 2 participant, pas de maximum). Les enfants s'inscrivent au challenge Kids.

Tout engagement nécessite l'acceptation et le respect du présent Règlement-Charte de bonne conduite.

Tarifs:

Course enfant : 5 €/enfant.

Course et marche adulte : 12 €/participant

Un souvenir de la participation sera offert à tous les participants.

Dossards:

Un dossard personnalisé téléchargeable sera envoyé par mail dès l'inscription. Chaque participant est libre de l'imprimer et de le porter lors de l'événement.

Annulation: l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries), en cas d'arrêté municipal, préfectoral ou de dispositions légales interdisant la manifestation ou de toutes autres circonstances sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Remboursement : tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Récompenses: Le dimanche 20 septembre 2020, un tirage au sort sera organisé pour récompenser 1 équipe pour chaque challenge ainsi que 3 participants inscrits en individuel. Le déroulement sera communiqué ultérieurement sur notre site internet pour tenir compte de l'actualité.

CNIL: conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part (par mail à : info@lesmulhousiennes.fr en indiquant votre nom, prénom et date de naissance. Les participants acceptent de recevoir des informations concernant l'événement telles que les newsletters, ...

Règlement Général sur la Protection des Données: conformément aux nouvelles obligations du RGPD, nous vous informons que nous conservons les données renseignées dans le formulaire d'inscription le temps nécessaire à la bonne organisation de la course, ainsi que pour la communication des courses à venir. Ces données ne sont communiquées qu'à des fins techniques aux sous-traitants de notre association (impression dossards, envoi des Newsletters...). Aucun

traitement commercial ne sera fait en dehors de la communication liée aux événements organisés par notre association. La responsable du traitement RGPD au sein de l'association est Maryline RABEC.

Droit à l'image: tout participant à la course « Les Mulhousiennes » du dimanche 20 septembre 2020 autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Assurance: Tous les inscrits doivent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident. Ce n'est pas une compétition, vous participez à cette opération solidaire sous votre entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. En souscrivant à l'opération vous déclaré être informé de ce point.

Responsabilité : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive. En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Acceptation du règlement : L'inscription vaut acceptation du présent Règlement. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent Règlement-Charte de bonne conduite et en accepter toutes les clauses.

CHARTE DE BONNE CONDUITE Course/Marche Virtuelle « Les Mulhousiennes » - 19 & 20/09/20

Conscients que nous traversons une période inédite, l'objectif de cette charte est de poser un cadre clair sur le déroulement de la course/marche virtuelle des Mulhousiennes. La situation va encore évoluer d'ici la date de l'événement, c'est pourquoi cette charte sera mise à jour régulièrement et accessible sur notre site internet.

Chaque participant à la course/marche virtuelle « Les Mulhousiennes » s'engage à :

- ✓ Respecter toutes les mesures établies par le gouvernement dans le cadre de la sécurité sanitaire à la date de l'événement qui seront consultables sur notre site internet www.lesmulhousiennes.fr
- ✓ Ne pas avoir le COVID 19, ni même présenter des symptômes
- ✓ Respecter les arrêtés municipaux correspondant à son lieu d'habitation et ne pas courir dans les zones fermées au public au jour de l'événement, ni en dehors des horaires autorisés.
- ✓ Respecter le code de la route.
- ✓ Etre en bonne forme physique pour pratiquer soit la marche, soit la course sur une distance de 5 km.
- ✓ Courir ou marcher sous sa propre responsabilité. La course/marche virtuelle « Les Mulhousiennes » est une action solidaire et caritative. Ce n'est pas une manifestation sportive. Aucun chronométrage ne sera effectué et aucun classement ne sera établi.
- √ N'engager aucune poursuite contre l'organisateur en cas de dommages qu'ils soient physiques, matériels ou financiers.
- ✓ Posséder une Responsabilité Civile couvrant tout dommage qu'il pourrait subir lors de sa participation à l'événement.